

Domaine de La DUNE

156 boulevard de la Côte d'Argent
33120 ARCAÇON

Tél : 05 56 83 80 65

Fax : 05 57 15 01 65

ladune@mairie-bordeaux.fr



Le Domaine de La Dune s'engage à respecter les prestations du contrat. L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales ci-après :

PROCEDURE DE RESERVATION

- Le Domaine de La Dune est destiné aux associations, aux groupes scolaires, aux administrations, aux syndicats, aux sociétés privées, aux syndicats de copropriété et aux particuliers dans le cadre de regroupements familiaux.
 - Chaque groupe devra être constitué d'au moins 8 personnes.
 - Les groupes d'enfants, et les groupes ayant une vocation sociale seront prioritaires.
 - L'établissement propose les prestations suivantes :
 - Séjour en pension complète (hébergement + petit déjeuner + 2 repas)
 - Séjour en demi-pension (hébergement + petit déjeuner + 1 repas)
 - Nuitées (avec ou sans petit déjeuner)
 - Différents types de repas
 - Location de salles
 - **La réservation deviendra ferme et définitive dès le retour du devis (mail, courrier) dûment complété et signé, accompagné de 30 % d'arrhes dans un délai de 3 semaines. Sans retour de votre part, l'option sera supprimée automatiquement. Pour les administrations, la réservation deviendra ferme et définitive dès réception du bon de commande.**
 - L'organisateur devra désigner « un responsable de groupe » qui sera l'interlocuteur principal sur le site, mais aussi garant du respect du règlement intérieur et des mesures de sécurité.
- Dans le cas d'un départ anticipé, tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

Note : Établissement avec hébergements collectifs, le responsable du groupe s'engage à optimiser la capacité des chambres.

ANNULATION

Annulation du fait de l'utilisateur

Toute annulation demandée entraîne la conservation des arrhes ou leur paiement pour les administrations. Un report sera envisageable sur l'année suivante, pour une durée d'un an à compter de la date du séjour annulé, et en fonction des disponibilités. La demande d'annulation devra être adressée par courriel sur notre messagerie : ladune@mairie-bordeaux.fr

Annulation du fait de La Dune :

- Le Domaine de La Dune se réserve le droit d'annuler un séjour dont le nombre de participants ne permettrait pas la formation d'un groupe ou si des événements de force majeure l'y contraignaient (grève, incendie, dégâts des eaux, pandémie ...)
- Dans ces conditions, le report ou un remboursement pourra avoir lieu.

MODIFICATIONS

- Toute modification (effectif, prestations) doit être effectuée **au plus tard, 3 semaines avant le début de la prestation.**
- Au-delà du délai de 3 semaines, toute absence et demande de remboursement devra être signalée le jour de l'arrivée au plus tard, avec la transmission d'un certificat médical. Une facturation au réel sera appliquée.
- Dans le cas d'un départ anticipé d'un des membres du groupe, seule la présentation d'un certificat médical permettra une modification ou un éventuel remboursement.

TARIFS

- Arrêté Municipal en vigueur.
- La grille tarifaire est disponible sur le portail Internet du Domaine de La Dune : www.ladune-bordeaux.fr
- Le Domaine de La Dune n'est pas assujéti à la T.V.A.
- La gratuité est accordée pour la location des salles de réunion à tous les services de la mairie de Bordeaux, du CCAS de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole (2 salles maximum par service et par jour).
- En cas de force majeure (pandémie, accès interdit à un bâtiment) le Domaine de La Dune s'autorise à proposer une salle ou un hébergement adapté au groupe, tout en conservant le tarif du contrat initial.

MODALITES DE PAIEMENT

Aucun règlement individuel ne sera accepté.

Le solde devra être réglé dès l'arrivée sur site.

- Virement (préconisé pour un paiement sécurisé)
- Carte bancaire – à distance ou sur place
- Chèque à l'ordre de la Régie de la Dune
- Réseau Chèques-Vacances Connect
- Règlement administratif (Bon de Commande avec n° d'engagement) – virement à la Trésorerie Principale de la ville de Bordeaux

ASSURANCE

Les usagers s'engagent à être assurés auprès d'une compagnie d'assurance en cas de dommages directs ou indirects, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des locaux.

La mairie de Bordeaux, propriétaire et gestionnaire de la structure, a souscrit une assurance responsabilité civile.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est annexé aux présentes Conditions Générales de Vente.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter.

La mairie de Bordeaux et ses représentants se réservent le droit de modifier à tout moment et sans préavis les conditions générales de vente.

La Direction de l'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte d'objets entreposés dans les lieux d'accueil, le parc ou sur les parkings.